



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

VAL-DE-MARNE

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 04 AVRIL 2012

L'an deux mille douze, le quatre avril à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 mars 2012, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M. LAFON, Maire ; Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, M. CAMELOT (pouvoir à M. MALÉ jusqu'à son arrivée), Adjointes ; M. MALÉ, M. HUET, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, M. WALCH, Mme ADLINE, Mme DANRÉ, M. LOUVIGNÉ, M. BLAIS, Mme TOP, Mme VALVERDE, Mme ROUGER, Mme MOULY, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI (pouvoir à Mme LOCQUEVILLE après son départ), M. DE LANDES DE SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU, M. MOTTE ; M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI.

Etaient excusés : Mme MARTIN (pouvoir à M. MATHIEU), Mme BOZON (pouvoir à M. HUET), M. BEUZELIN (pouvoir à Mme LE BIDEAU)

Le Conseil a élu comme secrétaire : M. MALÉ.



M. MALÉ est élu secrétaire de séance à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI).



QUESTIONS ORALES

Mme LE BIDEAU, Adjointe au Maire chargée de l'administration municipale, des ressources humaines, des relations avec les citoyens, des technologies de l'information, des relations avec les collectivités territoriales et Conseillère générale du Val-de-Marne, répond à la question orale de M. MALÉ, Conseiller municipal du groupe de la Majorité « Avec vous pour Vincennes », relative à l'avancement du projet de reconstruction du collège Saint-Exupéry.

Mme LIBERT-ALBANEL, Adjointe au Maire chargée des grands travaux, de l'urbanisme et de l'habitat, répond à la question orale de M. STEIN, Conseiller municipal du groupe socialiste "Vivons Vincennes", relative à la fermeture temporaire du centre aquatique Le Dôme.

Mme VOISIN, Adjointe au Maire chargée de la famille et de la vie scolaire, répond à la question orale de Mme MAFFRE-SABATIER, Conseillère municipale du groupe socialiste "Vivons Vincennes", relative à la construction du nouveau lycée à Vincennes.

Mme SÉGURET, Adjointe au Maire chargée du développement durable et de l'attractivité du territoire, répond à la question orale de M. STEINBERG, Conseiller municipal du groupe "Verts Vincennes 2008" relative aux forages d'exploration de schistes bitumeux dans le Val-de-Marne.

Mme LE BIDEAU, Adjointe au Maire chargée de l'administration municipale, des ressources humaines, des relations avec les citoyens, des technologies de l'information, et des relations avec les collectivités territoriales, répond à la question orale de M. SERNE, Conseiller municipal du groupe « Verts Vincennes 2008 » relative à l'enregistrement sonore et vidéo des séances du Conseil municipal.



LE CONSEIL

- **APPROUVE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI), **le compte rendu de la séance du 15 février 2012.**

- FINANCES, FISCALITÉ

LE CONSEIL

Concernant le budget primitif 2012 de la Ville, **Monsieur le Maire met aux voix :**

- **un amendement** du groupe socialiste visant à augmenter la ligne budgétaire 657362 (CCAS) de 330 000 € ; cette augmentation sera gagée par la diminution du même montant du chapitre 023 (virement à section investissement) réduit à 1 555 506 € ; la baisse de cette recette d'investissement étant elle-même compensée par le recours à l'emprunt porté à 11 400 000 € (article 1641) ;
- l'amendement est rejeté à la majorité (8 voix pour : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI - 35 voix contre : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme LIBERT-ALBANER, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme MARTIN, M. CAMELOT, M. MALÉ, M. HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, M. WALCH, Mme ADLINE, Mme DANRÉ, M. LOUVIGNÉ, M. BLAIS, M. BEUZELIN, Mme TOP, Mme VALVERDE, Mme ROUGER, Mme MOULY, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU, M. MOTTE) ;
- **un amendement** du groupe socialiste visant à augmenter la ligne budgétaire 2132 (immeubles de rapport) de 2 000 000 € ; cette augmentation sera gagée par le recours à l'emprunt porté à 13 070 000 € (article 1641) ;
- l'amendement est rejeté à la majorité (8 voix pour : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI - 35 voix contre : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme LIBERT-ALBANER, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme MARTIN, M. CAMELOT, M. MALÉ, M. HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, M. WALCH, Mme ADLINE, Mme DANRÉ, M. LOUVIGNÉ, M. BLAIS, M. BEUZELIN, Mme TOP, Mme VALVERDE, Mme ROUGER, Mme MOULY, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU, M. MOTTE) ;

- **un amendement** du groupe des élus Verts de Vincennes visant à abonder la ligne 65 des dépenses de la section de fonctionnement de 1 000 000 € afin de permettre d'augmenter de 200 000 € la subvention au CCAS, de 300 000 € la subvention à l'OPH de Vincennes, de 100 000 € la subvention à la Caisse des écoles et de 400 000 € la ligne globalisée de subventions aux associations (6574) ; cette dépense sera gagée sur une diminution de 1 000 000 € de la capacité d'autofinancement de la Ville et donc du virement à la section d'investissement. Pour compenser ce montant en section d'investissement, la ligne 16 concernant l'emprunt est augmentée à concurrence de 1 000 000 € ;
- l'amendement est rejeté à la majorité (8 voix pour : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI – 35 voix contre : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme MARTIN, M. CAMELOT, M. MALÉ, M. HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, M. WALCH, Mme ADLINE, Mme DANRÉ, M. LOUVIGNÉ, M. BLAIS, M. BEUZELIN, Mme TOP, Mme VALVERDE, Mme ROUGER, Mme MOULY, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU, M. MOTTE).
- **ADOPTE**, à la majorité (8 voix contre : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI), **le budget primitif pour l'exercice 2012, qui s'équilibre en recettes et en dépenses pour le budget principal de la Ville à 132 878 017 €.**
- **ADOPTE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI), **le budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2012, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 1 352 900 €.**
- **ADOPTE**, à l'unanimité, **le budget annexe de la restauration municipale pour l'exercice 2012, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 414 934 €.**
- **ADOPTE**, à l'unanimité, **le budget annexe des spectacles vivants pour l'exercice 2012, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 219 550 €.**
- **DÉCIDE**, à la majorité (4 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN), **de maintenir les taux de la fiscalité directe locale pour 2012 à 21,46 % pour la taxe d'habitation, à 17,79 % pour la taxe sur le foncier bâti, à 67,87 % pour la taxe sur le foncier non bâti et à 26,54 % pour la cotisation foncière des entreprises.**
- **DÉCIDE**, à la majorité (4 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN), **de maintenir le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'exercice 2012 à 5,25 % sur l'ensemble du territoire de Vincennes.**

- **FIXE**, à l'unanimité, les durées d'amortissement des subventions d'équipement versées à compter du 1^{er} janvier 2012 à 5 ans pour des biens mobiliers, du matériel ou des études, à 15 ans pour des biens immobiliers ou des installations et à 30 ans pour des projets d'infrastructures d'intérêt national.
- **DÉCIDE**, à l'unanimité, de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'action parlementaire attribuée à M. Patrick BEAUDOUIN, Député du Val-de-Marne, pour le financement des travaux d'intérêt local d'un montant de 55 000 € relatifs à la mise en accessibilité de la Maison des Solidarités.
- **AUTORISE** le Maire à signer les avenants aux conventions passées avec les associations suivantes afin de notifier les subventions communales 2012 :

à l'unanimité,

Festival AMERICA	100 000 €
Association vincennoise pour l'aide à domicile (AVAD)	60 000 €
Clubs, loisirs, découvertes	130 000 €
Protection, amélioration, conservation, transformation de l'habitat, PACT de Vincennes	57 000 €
VILCENA	10 000 €
Club Olympique Vincennois	45 000 €
Rugby Club de Vincennes	32 000 €
Vincennes Volley Club	46 000 €

à la majorité (4 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI),

Vincennes en concert - Prima la musica	52 500 €
--	----------

à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI),

Espace Daniel Sorano	450 000 €
Office de tourisme de Vincennes	45 000 €

- **VOTE** l'attribution de subventions municipales 2012 aux associations patriotiques suivantes pour un montant de 19 000 € :

à la majorité (4 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI),

	Fonctionnement	Exceptionnelle
ACPG-CATM et TOE - Section de Vincennes	1 000 €	
Amicale des anciens marins et marins anciens combattants de Vincennes et environs	100 €	
AMOPA 94	100 €	
Association des sous-officiers de réserve du Val-de-Marne - Amicale de l'EPSOR Vincennes	300 €	300 €

Association interarmées des officiers de réserve et des réservistes du Val-de-Marne/ Amicale des officiers de réserve de la région de Vincennes (AOR94/ AORRV)	300 €
Association nationale des anciens d'Indochine (ANAI) - Section Val-de-Marne	300 €
Association nationale des Croix de guerre et de la Valeur militaire - Section de Vincennes - Outre-mer	600 €
Association nationale des membres de l'Ordre National du Mérite - Section Val-de-Marne	100 €
Comité de Vincennes/Saint-Mandé de la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA)	1 000 €
Fédération nationale des amicales de chasseurs à pied, alpins et mécanisés	4 200 €
Fondation de la France libre	500 €
Harmonie municipale de Vincennes	2 000 €
Société nationale de la Légion d'honneur	300 €
Société nationale d'entraide La Médaille militaire	300 €
Souvenir français	2 000 €
Union nationale de défense des intérêts des anciens combattants mutilés, grands invalides et victimes civiles de guerre - (UDIAC 94 - Section de Vincennes/Saint-Mandé)	100 €
Union nationale des combattants - 70 ^{ème} section	500 €
Vincennes - Tradition chasseurs	5 000 €

➤ **VOTE l'attribution de subventions municipales 2012 aux associations culturelles suivantes pour un montant de 53 600 € :**

à l'unanimité,

	Fonctionnement	Exceptionnelle
Amicale des artistes français		800 €
Arts en mouvements		1 500 €
Association Compagnie Le Dahu		800 €
Association pour la mise en valeur de l'Église Saint-Louis de Vincennes - Saint-Mandé		1 000 €
Au pied de la lettre		800 €
Chœur « Chanter »		800 €
Chœur Saint-Louis de Vincennes		1 000 €
Ciné qua non théâtre		1 000 €
Club micronet Vincennes		1 500 €
Collectif du bonheur intérieur brut		800 €

Collectif zone libre	1 000 €
Compagnie Sandrine Anglade	2 000 €
Desire India Vincennes	1 000 €
Ensemble choral de Vincennes	1 000 €
Ensemble vocal Intermezzo	1 000 €
Glossolalie	800 €
Groupe chansons tonalités	1 000 €
Harmonie municipale de Vincennes	1 500 €
La Compagnie des papillons dans le ventre	800 €
La conférence au village	300 €
La Guirlande	2 500 €
La Ronde des Savoirs	500 €
La semaine de l'Afrique en marche	5 000 €
Le Balcon	1 000 €
Les Amis de Vincennes Images	2 500 €
Les comédiens du Château	1 000 €
Pourquoi pas	300 €
Société des amis de Vincennes	1 500 €
Union philatélique de l'Est parisien	500 €
Vincennes aquarelle	800 €
Vincennes images	500 €
Vincennes Patchwork	300 €
<i>à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI),</i>	
Association des musiques pour adultes au Conservatoire - AMAC	17 000 €

- **VOTE, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention communale 2012 à l'association Cowork in the city pour un montant de 4 200 €.**
- **VOTE, à l'unanimité, l'attribution de subventions communales de fonctionnement pour 2012 aux associations sociales suivantes pour un montant de 49 300 € :**

A.P.E.I "Papillons blancs de Vincennes"	2 000 €
Alcool Assistance - La Croix d'Or du Val-de-Marne	900 €
Association d'Entraide de l'Église réformée de Vincennes	1 000 €
Association départementale des conjoints survivants du Val-de-Marne	400 €
Association des Paralysés de France	200 €
Association Maison Notre-Dame	4 200 €

Association œcuménique d'entraide	2 500 €
Association pour adultes et jeunes handicapés du Val-de-Marne (A.P.A.J.H. 94)	100 €
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles du Val-de-Marne (CIDFF Val-de-Marne)	11 800 €
Clefrançais	500 €
Club d'amitié et de partage	2 500 €
Comité français de secourisme de Vincennes	1 000 €
Croix-Rouge française	6 000 €
Entraide et partage	3 000 €
Groupe des aphasiques de l'Ile-de-France - GAIF	500 €
Groupement des intellectuels aveugles ou amblyopes	100 €
Les Auxiliaires des aveugles	200 €
Les restaurants du cœur - Relais du cœur du Val-de-Marne	3 000 €
Maisons d'accueil L'Îlot	1 500 €
Œuvres hospitalières françaises de l'Ordre de Malte	200 €
Rêves	1 000 €
Secours catholique	1 200 €
Société de Saint-Vincent-de- Paul - Louise de Marillac - Conseil départemental du Val-de-Marne	1 000 €
Union féminine civique et sociale - Familles rurales de Vincennes	500 €
Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM - Val-de-Marne)	700 €
Union pour la défense de la santé mentale	500 €
Vive la vie à la MRI	300 €
<i>à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI),</i>	
Association générale des familles de Vincennes	2 500 €

➤ **VOTE l'attribution de subventions municipales 2012 aux associations de jeunesse suivantes pour un montant de 5 500 € :**

à l'unanimité,

Fête le savoir	1 400 €
Mon école des sciences	500 €

à la majorité (8 voix contre : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI),

Association des Guides et scouts d'Europe (A.G.S.E.) - Groupe Saint-Georges	300 €
---	-------

à la majorité (3 abstentions : MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI),

Scouts de France - Saint-Louis de Saint-Mandé IIème Vincennes	800 €
Scouts et guides de France - Groupe Jacques-Deschamps	2 500 €

➤ **VOTE, l'attribution de subventions municipales 2012 aux associations sportives suivantes pour un montant de 115 300 € :**

à l'unanimité,

	Fonctionnement	Exceptionnelle
1 ^{ère} Compagnie d'arc de Vincennes	5 000 €	6 000 €
Association Sport Passion Vincennes (ASPV)		1 500 €
Association vincennoise d'escalade	750 €	
Basket Athlétique club de Vincennes (B.A.C. - Vincennes)	10 000 €	
Cercle amical de Vincennes Jeunes (C.A.V.J.)	4 500 €	
Cercle d'Escrime de Vincennes	16 000 €	
Club Bayard Équitation	2 400 €	
Gym "V" pour tous	1 000 €	
Jeux de boules de Vincennes	2 000 €	
Karaté Vincennes	1 500 €	
Les Dauphins de Vincennes	4 000 €	
Les échecs de Vincennes	5 100 €	
Moto-club de Vincennes	300 €	
Rythmique sportive vincennoise	5 500 €	
Société vincennoise de lutte et de judo	13 500 €	
Société vincennoise de savate et boxe française	3 000 €	
Taekwondo Vincennes	1 500 €	
Tennis de table vincennois	3 000 €	
Union et Avenir de Vincennes	2 500 €	
Vélo-club de Vincennes	7 800 €	
Vincennes Athlétique	10 000 €	
Vincennes Badminton-Club (V.B.C.)	500 €	
Vincennes plongée passion	3 000 €	
Vincennes Rock Club	450 €	
VITA-GV Gymnastique volontaire de Vincennes	500 €	

à la majorité (4 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI),

Yacht Club de Vincennes	4 000 €
-------------------------	---------

- RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

LE CONSEIL

- **DÉCIDE**, à la majorité (4 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI), de rapporter la délibération du Conseil municipal du 29 juin 2011 relative à l'approbation de la création d'un Syndicat mixte ouvert ayant pour assise le territoire de l'Association des collectivités territoriales de l'est parisien (ACTEP) ;
- **APPROUVE**, à la majorité (4 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI), la création d'un syndicat mixte ouvert ayant pour assise le territoire de l'actuelle Association des Collectivités Territoriales de l'Est Parisien (ACTEP) ;
- **DEMANDE**, à la majorité (4 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI), à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis la création d'un syndicat mixte ouvert comprenant les communes de Bry-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Fontenay-sous-Bois, Joinville-le-Pont, Neuilly-sur-Marne, Neuilly-Plaisance, Rosny-sous-Bois, Saint-Mandé, Villiers-sur-Marne et Vincennes, le département du Val-de-Marne, la Communauté de communes Charenton - Saint-Maurice ainsi que la Communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne ;
- **APPROUVE**, à la majorité (4 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI), les statuts du Syndicat mixte ouvert.
- **ATTRIBUE**, à la majorité (4 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI), une subvention d'un montant de 49 186 € à l'Association des Collectivités Territoriales de l'Est Parisien (ACTEP) au titre de l'année 2012 ainsi que 150 € pour le renouvellement de l'adhésion.

- RESSOURCES HUMAINES

LE CONSEIL

- **APPROUVE**, à l'unanimité, les modifications apportées au tableau des effectifs du personnel communal.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, les modifications apportées au régime indemnitaire de la filière médico-sociale et notamment l'institution, pour les éducateurs de jeunes enfants, d'une indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires et la suppression de la prime de service.

- **APPROUVE**, à l'unanimité, les prestations sociales 2012 en faveur du personnel territorial de la ville de Vincennes.
- **AUTORISE**, à l'unanimité, le Maire à signer la convention d'objectifs annuelle avec l'Amicale du personnel territorial de Vincennes par laquelle sont notifiées la subvention de fonctionnement 2012 fixée à 510 100 € et la subvention pour les chèques-vacances à 270 000 €.

- PRÉVENTION, SÉCURITÉ PUBLIQUE

LE CONSEIL

- **DÉCIDE**, à la majorité (4 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN - 4 voix contre : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI), de solliciter une subvention auprès de l'État pour la réalisation des travaux d'extension des dispositifs de vidéoprotection.

- LOGEMENT SOCIAL, HABITAT

LE CONSEIL

- **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du bilan de la 4^{ème} année de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) Centre ancien.
- **DÉCIDE**, à la majorité (4 voix contre : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN - 4 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI), d'arrêter le Programme local de l'habitat conformément aux documents présentés.
- **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'appliquer le droit de préemption urbain à l'ensemble des aliénations et cessions mentionnées à l'article L 211-4 du Code de l'urbanisme sur la totalité du territoire de la commune.
- **ACCORDE**, à l'unanimité, la garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 18 000 € que la Société Foncière Habitat et Humanisme se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la réalisation d'un logement social sis 57 rue de la Jarry.
- **ACCORDE**, à l'unanimité, une subvention pour surcharge foncière de 35 000 € à la Société Foncière Habitat et Humanisme pour la réalisation d'un logement social sis 57 rue de la Jarry.

- **ACCORDE**, à l'unanimité, la garantie de la Ville pour le remboursement de 4 emprunts d'un montant total de 4 387 487 € que VALOPHIS HABITAT se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations afin de financer l'opération d'acquisition-amélioration de 37 logements sociaux sis 61 avenue de la République.

- DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

LE CONSEIL

- **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du bilan 2011 de l'Agenda 21.
- **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du bilan 2011 de la Charte 21.
- **APPROUVE**, à la majorité (1 abstention : M. CARDONI), le cahier des charges préalable à la rétrocession du droit au bail commercial sis 2 avenue de la République.

- ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

LE CONSEIL

- **DÉCIDE**, à l'unanimité, la reprise en régie municipale, dans le cadre d'un service public administratif, des activités de l'Office de tourisme dont les missions seront assurées par l'administration municipale au sein du service du Tourisme créé à cet effet ;
- **ACCEPTÉ**, à l'unanimité, l'actif net de l'association Office de Tourisme conformément à ses statuts ;
- **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter l'adhésion annuelle de la Ville à la Fédération nationale des offices de tourisme et syndicats d'initiative ;
- **PRÉCISE**, à l'unanimité, que les dépenses et les recettes afférentes aux activités touristiques de la Ville seront inscrites au sein de son budget principal.

- TRAVAUX, URBANISME, STATIONNEMENT

LE CONSEIL

- **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'arrêter le projet d'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) tel qu'il a été présenté ;
- **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à saisir le Préfet du Val-de-Marne afin qu'il transmette le projet au Préfet de la Région Île-de-France pour recueillir l'avis de la Commission régionale du patrimoine et des sites ;
- **PRÉCISE**, à l'unanimité, que le projet d'AVAP sera soumis à l'examen conjoint des personnes associées, à enquête publique et à l'accord du Préfet avant sa création par une nouvelle délibération du Conseil municipal.
- **APPROUVE**, à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE - 1 voix contre : M. CARDONI), le nouveau plan des zones de stationnement payant résidentiel et rotatif.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention avec la RATP relative à la rénovation et la remise aux normes des garde-corps des passerelles en surplomb des voies du RER A.
- **DÉCIDE**, à l'unanimité, de solliciter une subvention auprès de la Préfecture du Val-de-Marne, au titre de l'appel à projets dans le cadre du Plan départemental d'actions de sécurité routière 2012, pour la réalisation des aménagements de sécurisation des carrefours de l'avenue de la République.

- ACTION CULTURELLE

LE CONSEIL

- **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention avec l'État, Ministère de la culture et de la communication, relative à la mise en œuvre du label Ville d'Art et d'Histoire.

- AFFAIRES SOCIALES

LE CONSEIL

- **DÉCIDE**, à l'unanimité, de participer à la « Mission Bois de Vincennes » par l'attribution d'une subvention de 15 000 € à l'association Emmaüs au titre de l'exercice 2012.

- VIE SCOLAIRE

LE CONSEIL

- **DÉCIDE**, à la majorité (7 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE – 1 voix contre : M. CARDONI), de fixer pour 2012 la participation de la Ville aux frais de fonctionnement de l'école privée sous contrat simple Ohel-Barouch à 301,30 € par élève vincennois accueilli en maternelle et élémentaire et autorise le Maire à signer l'avenant correspondant.
- **DÉCIDE**, à l'unanimité, de fixer pour 2012 la participation de la Ville aux frais de fonctionnement de l'école publique Decroly de Saint-Mandé à 859,45 € par élève vincennois accueilli en maternelle et élémentaire et autorise le Maire à signer l'avenant correspondant avec le Conseil général du Val-de-Marne.

- JEUNESSE

LE CONSEIL

- **APPROUVE**, à l'unanimité, les conventions d'objectifs et de financement proposées par la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne relatives au dispositif « Expérimentation pour la mise en œuvre de projets élaborés par les adolescents » et autorise le Maire à les signer.
- **APPROUVE** à l'unanimité, la convention d'objectifs pluriannuelle avec la Mission Locale pour l'Emploi des villes du nord du bois fixant le montant de la subvention 2012 à 60 920 €.



Monsieur le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au mercredi 27 juin 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Le Président,
Laurent LAFON.

Le Secrétaire,
Robert MALÉ.

**QUESTION ORALE DU GROUPE DE LA MAJORITÉ
MUNICIPALE
"AVEC VOUS POUR VINCENNES"**

Monsieur le Maire,

Alors que l'année scolaire 2011/2012 s'achèvera dans quelques semaines, pourriez-vous nous informer sur l'avancée du projet de reconstruction du collège Saint-Exupéry, tant attendue par la Municipalité, la Communauté éducative et les parents d'élèves depuis quelques années maintenant ?

Je vous en remercie.

Réponse de Mme LE BIDEAU, Première Adjointe au Maire chargée de l'administration municipale, des ressources humaines, des relations avec les citoyens, des technologies de l'information et des relations avec les collectivités territoriales, Conseillère générale du Canton Est, à la question orale de M. MALÉ, Conseiller municipal du groupe de la majorité municipale "Avec vous pour Vincennes"

Monsieur le Conseiller municipal, Chers collègues,

La réhabilitation du collège Saint-Exupéry de Vincennes fait, en effet, l'objet d'échanges et de réunions entre la Ville et le Conseil général depuis maintenant 2004. A cette date, le Département faisait part à la Municipalité de son intention de détruire l'ensemble des bâtiments afin qu'ils soient remplacés par des constructions nouvelles, capables d'accueillir 600 élèves. Pourtant, les prévisions d'effectifs scolaires attendus au sein de nos écoles élémentaires permettaient déjà d'anticiper une augmentation significative, que la capacité de 600 ne pouvait absorber, du moins par sur du long terme. Se sont alors engagées, de fortes négociations entre le Conseil général et la Commune afin d'augmenter la capacité d'accueil de cet établissement. Entre temps, le Département informait la Ville de sa décision de retarder de plusieurs années la réalisation des travaux de réhabilitation du collège, motivant ainsi le Conseil municipal à voter un vœu dans sa séance du 26 septembre 2007, appelant le Conseil général du Val-de-Marne à débloquer les fonds nécessaires aux travaux, conformément à ses premiers engagements pris en septembre 2005.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique volontariste de valorisation du patrimoine, la Ville a également œuvré à la préservation des bâtiments dits « Jules Ferry » (datant de 1882) et qui ont fait l'objet d'une notification dans l'inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France (dit inventaire Malraux) établi pour Vincennes au milieu des années 80. C'est en ce sens qu'une enquête publique a été menée en 2011, sur un projet de modification du PLU ; enquête qui a conclu à la préservation des bâtiments anciens du 19^{ème} siècle.

Ainsi, lors d'une réunion entre le Vice-président Monsieur Alain DESMAREST, chargé des collèges et Monsieur le Maire, le 5 octobre dernier, un accord avait été trouvé sur une variante proposée par le Conseil général en juin 2011 et pour laquelle une première étude de faisabilité a été présentée au cours de cette entrevue.

A l'issue de ce rendez-vous de travail, nos deux collectivités se sont entendues sur un projet de démolition du bâtiment des années 70 afin de reconstruire totalement le bâtiment principal sur une emprise légèrement agrandie et sur une capacité d'accueil de 700 élèves. Les bâtiments donnant sur la rue de la Liberté, aujourd'hui protégés par la révision du PLU seront, quant à eux, rétrocédés à la ville de Vincennes.

Toutefois, malgré mes relances répétées et insistantes, ainsi que celles du cabinet du Maire et du directeur général des services techniques de Vincennes, aucune information fondamentale, ou importante ne nous a été communiquée, qui aurait pu porter sur la poursuite de l'étude de faisabilité, les nécessaires réajustements découlant des réunions de travail (question de l'approvisionnement de la restauration par la rue de Strasbourg, possibilité de créer des espaces d'enseignements au niveau du sous-sol ou encore la question de l'entrée des élèves par la rue Diderot...), et surtout un nouvel échéancier.

Le 8 mars dernier, en ma qualité de Conseillère générale, j'ai donc adressé un courrier à Alain DESMAREST, afin qu'il puisse me renseigner et m'assurer de l'avancée du projet. Le 14 mars, soit 5 mois après notre dernière réunion de travail, son principal collaborateur s'est manifesté, pour nous faire part d'une information inattendue, information qu'il avait également communiquée 2 jours auparavant à la Principale du collège, Madame CHOQUET: la conservation des bâtiments Ferry transformerait le projet initial, obligeant le Département à relancer un nouveau concours d'architectes et retardant, par conséquent, une énième fois, le démarrage des travaux.

Ces derniers éléments nous ont été confirmés par courrier le 28 mars, précisant que les cinq équipes admises à concourir au projet pourraient être sélectionnées au début de l'année 2013, permettant une livraison de l'établissement à la rentrée scolaire 2017/2018.

Soyez assuré, que la Majorité restera vigilante et mobilisée pour continuer de faire avancer ce dossier. Vous pouvez, en effet, compter sur moi pour défendre, au mieux, les intérêts des jeunes Vincennois.



Réunion du Conseil municipal du 4 avril 2012

Question orale à propos de la fermeture temporaire du "Dôme" posée par M François Stein au nom du groupe socialiste

Monsieur le Maire et Cher(e)s Collègues,

Ce n'est qu'après notre dernière réunion qu'a été annoncée la fermeture temporaire du Dôme, nous empêchant ainsi de demander immédiatement des explications complémentaires.

En septembre, vous présentiez "l'ouverture du nouveau centre aquatique, dont les Vincennois ont pu suivre pas à pas l'élaboration et la construction," comme "une nouvelle aussi réjouissante qu'importante".

Depuis le 17 mars le Dôme est fermé pour une durée d'au moins six semaines.

Cette fermeture est présentée comme "technique" et même comme une procédure "habituelle" et "normale".

Tout d'abord, pourriez-vous nous indiquer sur quels exemples vous vous basez pour considérer que la "plupart des centres aquatiques" sont concernés par une telle fermeture dans les premiers temps de leur existence.

Si tel est le cas, vous auriez pu prévenir les utilisateurs lors de l'ouverture qu'il ne s'agissait en fait, dans un premier temps, que d'une période de test !

Plus globalement, permettez-nous, Monsieur le Maire, de vous poser les questions suivantes :

Où se situe, pour ce que vous en savez aujourd'hui, la responsabilité des dysfonctionnements qui ont rendu nécessaires ces travaux supplémentaires : dans la conception générale de l'établissement, dans sa construction ou encore dans les choix faits par son gestionnaire ?

Avez-vous évalué le coût pour la Ville de l'arrêt d'exploitation du Dôme et des travaux supplémentaires qui y sont effectués ?

Ne pensez-vous pas que cet évènement justifie que l'on se repose la question du choix de déléguer au secteur privé un établissement aussi important pour de nos concitoyens ?

Réponse de Mme LIBERT-ALBANEL, Adjointe au Maire chargée des grands travaux, de l'urbanisme et de l'habitat à la question orale de M. STEIN,
Conseiller municipal du groupe socialiste
« Vivons Vincennes »

Monsieur le Conseiller municipal,

Pour commencer, vous avez parfaitement raison de souligner le très grand succès rencontré par le Dôme depuis le 23 septembre dernier. En effet, ce bâtiment résolument moderne et esthétique a totalement intégré les enjeux durables que s'étaient fixés la Ville (gestion de l'eau et de l'énergie / confort acoustique, visuel et olfactif / toiture végétalisée). De plus, conçu pour répondre aux demandes de pratiques sportives, familiales et ludiques de nos administrés, il a, avec plus de 90 000 visiteurs depuis son ouverture, confirmé tout l'intérêt des Vincennois, et des communes alentours, pour notre nouveau centre aquatique.

S'agissant de cette fermeture, je m'étonne que vous découvriez qu'un tel équipement requiert deux fermetures techniques annuelles et contractuelles nécessaires à la réalisation de travaux d'entretien et de maintenance, que vous présentez, vous, comme des dysfonctionnements. Je m'en étonne d'autant plus, que j'ai moi-même annoncé ces fermetures lors de chaque commission travaux au sein desquelles vous êtes représentés.

La première est en cours, la seconde, quant à elle, aura lieu en août. Bien consciente des conséquences de cette fermeture sur la pratique des activités de l'ensemble des usagers, la Municipalité a fait le choix d'anticiper cette période en y englobant les vacances de Pâques, avec deux volontés affirmées : celle de limiter l'impact sur le public scolaire et celle d'opter pour une fermeture un peu plus longue, afin d'apporter à l'équipement des améliorations qualitatives et d'offrir aux Vincennois, des conditions d'utilisation optimisées à sa réouverture. J'en veux pour preuve, le changement du carrelage des vestiaires au niveau du rez-de-chaussée et de la zone « fitness » à l'étage, qui, bien que parfaitement adapté, mais s'encrassant trop rapidement, sera remplacé par un carrelage gris quadrillé plus facile d'entretien. De plus, bien que le délai de 6 semaines puisse paraître long, il est à noter, qu'il comprend deux temps incompressibles de vidange et de remplissage des bassins.

La Ville ne fait d'ailleurs pas exception à ces fermetures techniques. Cependant, lors de la première année de fonctionnement, elles sont généralement plus importantes puisqu'elles impliquent une vérification approfondie de la totalité des installations.

Par ailleurs, si vous aviez besoin d'être rassuré, Cher Collègue, le coût de ces interventions reste totalement à la charge du constructeur, dans le cadre de la garantie de « parfait achèvement ».

Enfin, s'agissant de l'opportunité de la gestion déléguée de cet équipement que vous voulez remettre en cause, sachez qu'il ne conditionne aucunement ces fermetures, qui, je vous le rappelle, sont incontournables, que ce soit à l'ancienne piscine du centre sportif Hector-Berlioz, alors en gestion associative, ou au Dôme en gestion déléguée.

Pour conclure, je me permettrai de rappeler, que toutes les dispositions ont été prises pour qu'aucun usager, ne soit lésé. L'ensemble des abonnements sera automatiquement prolongé d'une durée équivalente à celle de la fermeture du Dôme ; décision bien comprise et acceptée des Vincennois qui se sont montrés compréhensifs.



Réunion du Conseil municipal du 4 avril 2012

Question orale sur la construction d'un nouveau lycée posée par Mme Anne-Marie Maffre-Sabatier au nom du groupe socialiste

Monsieur le Maire et Cher(e)s Collègues,

Il y a tout juste deux ans, une question orale vous était posée par le groupe socialiste concernant la Cité industrielle située dans le quartier Est de notre ville, site retenu pour la construction d'un nouveau lycée, projet entériné par le Conseil Régional, responsable des lycées. Cette question portait sur les différentes procédures d'expropriation engagées.

En effet, il était alors rappelé le renouveau démographique de l'Est parisien et en particulier celui des communes de St-Mandé, Vincennes et Fontenay sous Bois et le constat qui s'imposait déjà d'une augmentation de la fréquentation du lycée Hector Berlioz avec un pic attendu pour 2015.

Je peux aujourd'hui vous confirmer cette situation : si les effectifs du collège Berlioz restent stables, en revanche ceux du lycée ont connu un accroissement de 250 élèves au cours de l'année 2010-2011 pour un effectif total de 1.308 élèves.

Les classes surchargées à 35 élèves ne permettent pas aux lycéens de poursuivre leurs études dans les meilleures conditions et ces effectifs pléthoriques sont à la source de nombreux stress pour les élèves et pour leurs enseignants et sont à l'origine d'une dégradation des conditions dans lesquels l'enseignement est assuré.

Aussi ma question, Monsieur le Maire, est la suivante :

Pouvez – vous nous éclairer sur l'état d'avancement de ce projet, nous préciser les points de blocage qui demeurent et de quelle façon vous entendez, Monsieur Le Maire, vous engager personnellement pour débloquer la situation en vue de la réalisation de ce nouveau lycée ?

Réponse de Mme VOISIN, Adjointe au Maire chargée de la famille et de la vie scolaire, à la question orale de Mme MAFFRE-SABATIER, Conseillère municipale du groupe socialiste « Vivons Vincennes »

Madame la Conseillère municipale,

En séance du Conseil municipal du 25 mars 2009, il y a trois ans plus précisément, vous interrogiez, il est vrai, Monsieur le Maire, sur l'avancement du dossier de la Cité industrielle et par conséquent, sur l'avancement du projet de construction du troisième lycée. Aussi, permettez-moi de vous apporter les éléments de réponse suivants.

Très sensibilisé à la question de l'accueil des lycéens de plus en plus problématique dans notre commune, tant en termes d'affectation que d'effectifs, Monsieur le Maire, était, rappelons –le, le premier convaincu par ce projet, plus que nécessaire. C'était là, déjà, tout le sens de la venue, le 12 juillet 2004, de Mme Elisabeth GOUREVICH, Vice-Présidente du Conseil régional, visite, au cours de laquelle, une première réunion de travail, à l'initiative de Laurent LAFON, avait pu être organisée sur l'accueil des futurs lycéens à Vincennes. Je vous rappelle qu'à cette époque, il était prévu depuis plusieurs années un lycée d'enseignement général et technologique sur Fontenay-sous-Bois, mais qu'aucune proposition foncière n'ayant été faite, le projet était au point mort. Pour y remédier, la Municipalité a proposé au Conseil régional le terrain de la « cité industrielle », seule opportunité pouvant permettre la création d'un lycée. Nous savions dès l'origine, que l'acquisition de ce site serait rendue difficile par ses occupants et propriétaires. Pour autant, la Ville a, depuis, mis tout en œuvre, afin de parvenir à la maîtrise de ce terrain.

En effet, dès 2004, le Conseil municipal dans sa séance du 1^{er} décembre, se prononçait sur la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols, afin de permettre que le terrain de l'actuelle « cité industrielle » soit précisément réservé pour la création d'un nouveau lycée à Vincennes ; ce point avait d'ailleurs été voté à l'unanimité.

L'engagement personnel de Monsieur le Maire, dont vous semblez presque douter aujourd'hui, a également permis que la région Ile-de-France inscrive dans son plan pluriannuel d'investissement, la construction d'un nouveau lycée dans notre Ville.

Pour mémoire, le Conseil municipal dans sa séance du 13 décembre 2006, a sollicité du Préfet l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique dans le cadre d'une procédure d'expropriation.

Depuis, la procédure se poursuit. Toutefois, les copropriétaires et porteurs de parts de la « Cité industrielle », en nombre très important, ont comme tout un chacun, des droits qu'ils ne manquent pas de faire valoir. Aussi, certains recours ont été lancés à l'encontre de l'action juridique en cours, retardant d'autant, l'acquisition du terrain par la Ville et la donation au Conseil régional qui devrait s'en suivre pour le lancement des opérations.

Vous le voyez, Chère collègue, la complexité de cette procédure n'a jamais découragé la Municipalité pour qui ce dossier reste une vraie priorité.



Question des Verts relatives aux forages d'exploration de schistes bitumineux dans le val de marne.

Monsieur le maire, cher(e)s collègues,

Nous avons proposé l'adoption d'un vœu au conseil municipal de mars 2011 demandant un moratoire d'urgence sur tous les forages d'exploration de schistes bitumineux prévus dans les prochaines semaines en Ile-de-France.

Afin de ne pas vous positionner sur le fond de la question, et sans doute parce que les perceptions au sein votre majorité municipale ne sont pas homogènes, vous avez préféré ne pas reconnaître l'intérêt local du vœu. Cette position est souvent révélatrice d'une difficulté à affronter de front une question qui vous gêne (le nucléaire par ex) ; Il est plus facile c'est vrai de dire qu'il n'y a pas d'intérêt local sur l'objet d'un vœu demandant par exemple l'abandon progressif de l'énergie nucléaire que de légitimer la politique française en la matière.

Considérant que si nous proposons un nouveau vœu sur les gaz de schistes connaîtra le même sort, nous avons pris le parti de vous poser une question sur le sujet.

Quelques rappels d'abord sur les gaz de schistes : Les gaz de schiste, tout comme l'huile de schiste (une forme de pétrole) sont des matières fossiles enfermées à de très grandes profondeurs dans la roche. Leur exploitation coûteuse ne présentait jusqu'à présent que peu d'intérêt aux yeux des industriels du secteur, mais la hausse inexorable des prix de l'énergie, la raréfaction des ressources «conventionnelles» en font désormais un enjeu stratégique. Alors que notre pays est théoriquement engagé dans la lutte contre les changements climatiques avec un objectif de facteur 4 en 2050, il est pour le moins contradictoire de chercher de nouveaux combustibles d'origine fossile, au moyen d'une technique extrêmement coûteuse en énergie.

Par ailleurs, leur extraction comporte des risques environnementaux très élevés: la technique dite, de «fracturation hydraulique» consiste à propulser à très haute pression des millions de litres d'eau mélangés avec des produits chimiques et du sable, afin de faire exploser la roche à plus de 2500 mètres de profondeur et ainsi récupérer l'huile ou les gaz de schiste. Il en résulte une pollution durable du sous-sol, un risque élevé de contamination des nappes phréatiques par' des composés cancérigènes ou toxiques comme les métaux lourds, et donc un danger non négligeable pour la santé des habitants. Le processus de transformation des matières premières extraites est également très polluant et émetteur de gaz à effet de serre

Vous n'êtes pas sans vous rappeler qu'en mars 2011, devant la résistance et le refus des élus de tous bords d'ailleurs des forages de gaz de schistes, Nathalie Kosciusko-Morizet a été obligée de commanditer « une mission pour évaluer les enjeux, et d'abord les enjeux environnementaux », des gaz de schiste en assurant qu' aucune autorisation de travaux sur le gaz de schiste ne serait donnée ni même instruite avant le résultat de cette mission.

Or le Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies et le Conseil général de l'environnement et du développement durable, viennent de rendre ce rapport sur « les hydrocarbures de roche mère », le jour même où était installée une commission nationale. Ce rapport

confirme nos craintes. Il préconise ainsi, sans surprise, l'expérimentation et contient un calendrier à court terme permettant d'envisager pour la fin du premier semestre 2013 l'évolution du cadre législatif. Ce même rapport préconise aussi « un nombre limité de puits avec des essais de fracturation hydraulique », indiquant la nécessité « d'une production environnementalement acceptable ». Les industriels se réjouissent déjà et ont fait part de leur disponibilité.

Qu'en est-il dans le Val de Marne ? Douze permis de recherche d'hydrocarbures pourraient être prochainement délivrés à des compagnies pétrolières en Ile-de-France, dont un qui concerne le Val-de-Marne. Le département risque de devenir un vrai gruyère. L'attribution d'un permis équivalent en Seine-et-Marne a conduit à la mise en place de 100 puits sur 12 plates-formes. Les sous-sols sont parfaitement connus puisqu'ils ont été forés dans les années 1980. Il n'y aura pas de surprise. Les pétroliers recherchent clairement du gaz de schiste. Même si les services de l'Etat départementaux précisent que les forages seraient liés à la recherche, et non à l'exploration et à l'exploitation, on imagine mal les compagnies pétrolières dépenser 6 Millions d'euros pour un forage de recherche sans penser à l'après.

Nous souhaiterions avoir, Monsieur le Maire, votre position sur la stratégie gouvernementale développée en la matière et ses conséquences au niveau local ?

Réponse de Mme SEGURET, Adjointe au Maire chargée du développement durable et de l'attractivité du territoire, à la question orale de M. STEINBERG, Conseiller municipal du groupe « Verts Vincennes 2008 »

Monsieur le Conseiller municipal,

Nous sommes tous, au sein de la Majorité, conscients des problématiques nationales et internationales qui se posent à chacune et chacun d'entre nous. Nous en discutons ensemble, nous réfléchissons aux solutions que les gouvernements devraient prendre ou mettre en œuvre, vous le voyez nous ne sommes pas enfermés dans des positions partisans figées telles que vous semblez le sous-entendre. Cependant, comme vous le soulignez assez justement dans votre question orale, l'intérêt local est au cœur des préoccupations de l'équipe municipale. Toutefois, nous sommes aussi conscients de la responsabilité que nous ont confiée les électeurs et la mission qui est la nôtre de mettre en place des projets pour Vincennes. Aussi vous me permettez de ne pas aller sur le terrain, très politique et qui dépasse le cadre de nos fonctions locales, vers lequel vous souhaitez nous amener. Il y a une réflexion intéressante à se poser sur les forages d'exploration de schistes bitumeux dans le Val-de-Marne vous avez raison. Chacun est légitime à s'exprimer sur ces questions, il existe beaucoup de moyens pour le faire, mais Vincennes n'étant pas directement concernée, vous comprendrez que nous conservions notre ligne directrice dans ce Conseil municipal en ne nous concentrant que sur les dossiers Vincennois et les affaires locales dont les citoyens nous ont donné mandat.



Question des Verts relative à l'enregistrement sonore et vidéo des Conseils municipaux.

Monsieur le Maire, Cher(e)s collègues,

Le conseil municipal est un moment clé de la démocratie de notre ville. Les sujets importants pour la cité y sont délibérés. Il est essentiel que les citoyen-ne-s puissent avoir un accès complet, aisé et gratuit aux débats qui s'y tiennent et aux décisions qui s'y votent.

A cet égard nous regrettons depuis longtemps que le procès-verbal du conseil soit aussi concis ne reprenant pas même de façon synthétique la teneur des débats du conseil. Ne pensez-vous pas qu'il serait possible de donner, comme dans bon nombre de villes, une version synthétique des débats avec le procès-verbal du conseil municipal ?

Mais par ailleurs les nouvelles technologies, très largement utilisées par la Ville dans ses différents services à la population, sont appréciées car elles permettent aujourd'hui une diffusion facile et rapide.

Aussi il nous semble légitime et pertinent, à l'instar de plus en plus de villes, que les débats du conseil municipal soient enregistrés et filmés et que ces enregistrements sonores ou vidéo des séances soient remis sur support numérique dès le lendemain des conseils municipaux :

- au responsable de chacun des groupes d'élus,
- à la médiathèque pour consultation et emprunt du public,
- En téléchargement sur le site web de la ville.

Il y a même des villes, pas loin du tout, qui retransmettent le conseil en direct via le site de la commune. Pourquoi pas à Vincennes qui se targue d'être à la pointe de la e-administration ?

Ces décisions permettraient en tout cas de favoriser la démocratie participative et la transparence décisionnelle.

Pouvez-vous, Monsieur le Maire, nous donner votre position en la matière?

Réponse de Mme LE BIDEAU, Première Adjointe au Maire chargée de l'administration municipale, des ressources humaines, des relations avec les citoyens, des technologies de l'information et des relations avec les collectivités territoriales, à la question orale de M. SERNE, Conseiller municipal du groupe « Verts Vincennes 2008 »

Monsieur le Conseiller municipal,

A travers votre question vous nous interrogez sur les moyens qui pourraient être mis en œuvre pour favoriser encore plus le débat démocratique local et je vous cite, la transparence décisionnelle. Sur ce dernier point vous permettez de ne pas reprendre votre vocable qui *a priori*, et si nous ne vous connaissions pas, pourrait laisser penser que la prise de décision à Vincennes est opaque ou pourrait prêter à discussion.

Oui le débat démocratique est un moment fort de la vie de notre cité et l'implication et la participation du plus grand nombre de nos concitoyens est nécessaire. Au même titre qu'est nécessaire l'expression libre d'une opposition municipale. La tenue de notre Conseil municipal est régulièrement mise en avant dans les médias municipaux, l'ordre du jour est affiché dans chacun des 7 quartiers de notre Ville, chaque Vincenoise ou Vincenois est libre d'y assister et je salue les quelques personnes qui nous font l'honneur d'être présentes ce soir à nos côtés.

Le débat démocratique est un moment fort mais il ne doit pas pour autant se résumer au simple Conseil municipal même si vous avez raison, celui-ci est un moment clé de la démocratie de notre Ville.

Au-delà de votre question je vois surtout une autre question que chaque élu doit se poser : comment inciter à s'impliquer pleinement dans la vie locale. A Vincennes nous y répondons en favorisant la discussion directe et réelle. C'est dans cet esprit que se tiennent chaque année les désormais traditionnelles Rencontres de quartiers, moments privilégiés où les habitants peuvent faire remonter leurs problématiques locales aux élus. Ces Rencontres nous permettent de répondre à leurs interrogations mais aussi de solutionner souvent très rapidement des petits soucis quotidiens qui peuvent gêner un très grand nombre de résidents sans pour autant être connus des élus ou des services municipaux. C'est aussi cela la démocratie participative, car dans ces réunions il y a des discussions parfois animées mais toujours enrichissantes. Depuis dix ans maintenant nous systématisons des réunions de quartier lorsque nous réfléchissons à un aménagement futur ou à une modification quelconque dans une rue ou un quartier. Au total, ce sont près d'une quinzaine de réunions qui se tiennent chaque année auxquelles sont conviés les riverains. Nous leur expliquons nos objectifs, nos contraintes, bref nous travaillons avec eux sur le projet, c'est à cette transparence là que vous pensiez sans doute lorsque vous utilisiez ce mot dans votre question.

Vous proposez dans votre question que nous mettions en place les enregistrements sonores ou filmés de nos Conseils municipaux. J'avoue que nous y

réfléchissons depuis plusieurs années et que votre question nous invite à poursuivre cette réflexion de manière plus élargie et notamment en matière de podcast-audio. Néanmoins, en matière de retransmission vidéo, nous sommes lucides sur les expériences menées par d'autres collectivités. Celles-ci ne montrent pas un effet probant en matière d'audience alors que le coût est assez élevé, vous en conviendrez.

Vous l'avez compris, nous partageons la même ambition : celle de faire vivre la démocratie locale et de la partager, mais pour nous elle ne se résume pas seulement au Conseil municipal.
